

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[CB-CDA 2023-019]

AVIS DE LA COMMISSION

Instance : Tarif de la radio commerciale pour la reproduction (2024-2026)

Le 12 avril 2023

Aux fins de la règle 22 des *Règles de pratique et de procédure de la Commission du droit d'auteur*, la Commission avise par la présente que les renseignements fournis dans l'Avis des motifs du projet de tarif sont suffisants pour rendre une décision en ce qui concerne le Tarif de la radio commerciale pour la reproduction pour les années 2024 à 2026.

La secrétaire générale,
Lara Taylor